Ville de
Mandeure

Convocation

En application des articles L 2121-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai par la présente l'honneur de vous convoquer à la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Ville de Mandeure qui aura lieu le :

Lundi 26 juin 2023
à 18 heures
Salle du Conseil – Mairie

Ordre du Jour

Nomination d'un secrétaire de séance

Présentation de la synthèse de la qualité des comptes locaux par le chef de poste du SGC et le conseiller aux décideurs locaux.

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2023

Point 2 – Personnel communal
2.1 Ouverture et modification de postes.

Point 3 - Finances.
3.1 Fixation de l'indemnité des élus.
3.2 Indemnité gardiennage des églises.

Point 4 – Culture, Jeunesse, Petite Enfance.
4.1 Autorisation de conclusion et signature d'une convention intercommunale Petite Enfance et versement d'une subvention afférente.

Point 5 - Urbanisme.
5.1 Subventions ravalement de façades.
5.2 Institution de la taxe d'aménagement, fixation du taux et institution des exonérations.
5.3 Vente des parcelles AC 835, 836, 335, 113 et 115 à la MFR.

Point 6- Décision 2023-004 du 11 mai 2023 Entretien réparation et modernisation du système de vidéoprotection urbaine marché 23-01 EITE-STRASSER

Fait à Mandeure, le 19 juin 2023

Le Maire,

MAIRIE DE MANDEURE 25350

Jean-Pierre HOCQUET